



**Volonne**  
**LA NOCTURNE**  
**DES 2 TOURS**

www.lanocturnedes2tours.fr

À LAMPE FRONTALE !

**10,4km**

Départ 21h30 - Place de la Mairie  
 Inscriptions : www.courlrenfrance.com

Courses enfants

moulin à huile depuis 1922  
**paschetta henry**  
 SAVONNERIE ARTISANALE  
 04700 - GRASSE / 04 92 79 61 02  
 04310 - PEYRUS / 04 92 30 64 12

**SOPEI**  
 Société Provençale d'Équipement Industriels  
 Contrôle Technique  
**AUTOVISION**  
 Peipin 04  
 Tél : 04 92 32 54 69

**MANSUY**  
 DE VOLONNE  
 L'ARTISANAT DE LA PARFUMERIE  
**Lothantique**  
 éditeur de parfums

**Durance Travaux**  
 TERRASSEMENT - RÉSEAU - VOIE - AMÉNAGEMENT URBAIN

**ETS MARROU**  
 HORTICULTEUR PRODUCTEUR  
 Pépinières  
 Plantes légumières  
 Compositions Florales  
 Fleurs  
 04290 VOLONNE  
 Tél. 06 14 60 55 31

PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION  
 ALPES DE HAUTE PROVENCE LE DÉPARTEMENT  
 PROVENCE CÔTE D'AZUR  
 Sunélia L'HIPPOCAMPE  
 Mutuelle de France Alpes du Sud La santé c'est nous  
 SUPER U Val Durance



**BULLETIN D'INSCRIPTION**Vendredi 12 Juillet 2019 ---- **4ème** "La Nocturne Des 2 Tours"

À retourner accompagné du règlement à l'ordre de DECLIC 04

14 Montée des Oliviers - 04160 l'ESCALE - Tél : 06 80 02 26 23

Inscription en ligne: [www.courirenfance.com](http://www.courirenfance.com) ou infos: [www.lanocturnedes2tours.fr](http://www.lanocturnedes2tours.fr)**Entourer la distance: 10,4km - MARCHE - 1,5km - 500m**

NOM : .....Prénom : .....

CLUB.....

 Je suis détenteur (trice) d'une licence : FSGT – FFTRI – FSCF – FFA – UFOLEP – RAO – FFC

N° de Licence..... : Année de naissance : .....

 Je ne suis pas détenteur (trice) d'une licence sportive (je joins un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an)Sexe : **H** ou **F** tarif sans buffet : 15€ tarif avec pistou : 20€ **\*Soupe au Pistou accompagnant (prix unitaire : 6€) - Montant Total :.....€**Adresse : ...............

Code postal.....Ville.....

Tél : .....E.mail : .....

L'inscription **avant le 10 juillet** comprend : Une dotation de la course et ravitaillements. **Aucun buffet ne sera vendu le jour de la course. L'inscription à la course le jour même sera majoré de 5€.**

En application de la réglementation en vigueur, ne seront acceptés que les participants capables de justifier de la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. La police d'assurance souscrite par l'organisateur couvre la responsabilité des organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence FFA ou une licence valide sportive agréée par la FFA. En tant que non licencié (e), je joins le certificat médical ou sa photocopie certifiée conforme de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

**Date et signature du concurrent :****\* Pour mineurs: Autorisation Parentale OBLIGATOIRE :**Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'autorise mon enfant mineur à participer à la course de la Nocturne des 2 tours à Volonne du 12/07/2019. Catégories d'âges à partir de **2004 (inclus)**.à Volonne : Date : .....**Signature des parents****Art.1 Organisation :**

Déclic04 organise le vendredi 12 juillet la 4ème édition " La Nocturne des 2 Tours sur la commune de Volonne – 04290. Epreuve individuelle course nature en nocturne ouverte à toutes et à tous (licenciés et non licenciés).

**Le circuit est d'une distance de 10,4km sur les hauteurs de Volonne****\*Une barrière horaire sera mise en place à savoir: (1h00 au passage du 6km). Tous les coureurs qui ne seront pas dans les temps se verront diriger sur un retour direct à l'arrivée.****NOUVEAU :** Deux parcours pour enfants, inscriptions gratuites. 1,5 km - enfants nés en 2004 et après, 500m (éveil), pour les enfants nés en 2010 et après.**Art.2 Inscriptions & Dossards :**Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Pour l'envoi par courrier, le dossier doit être complet (Bulletin d'engagement daté et signé + Certif ou copie de la licence + accompagné du règlement) à : AS DECLIC 04 – 14 Montée des Oliviers - 04160 l'Escale. Chèque à l'ordre de Déclic 04 (**avant le 5 juillet**). Attention ! pour les engagements le samedi sur place le jour de la course le tarif sera majoré de 5€ et ne donnera pas droit au buffet, ni à la dotation (\*Se munir d'épingles). La remise des dossards s'effectuera le vendredi 12 juillet à partir de 16h30 pour la course des enfants et à partir 18h30 pour la marche et course à la salle culturelle de Volonne au centre du village. Inscriptions en ligne et résultats: [www.courirenfance.com](http://www.courirenfance.com) **Pour les infos et programme :** [www.lanocturnevolonnaise.fr](http://www.lanocturnevolonnaise.fr)**Art.3 Sécurité - assistance - assurance :**Une liaison téléphonique sera mise en place avec poste de secours au départ, sur certains endroits stratégiques du parcours et arrivée. Présence d'une équipe de secouriste et d'un médecin. Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile, pénale et recours à l'exception de tout autre risque. **Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article 1.231-3 du code du Sport, chaque participant à l'épreuve devra obligatoirement présenter ; soit une licence FFA (Athlé en compétition – Athlé santé ou pass' (running) soit une licence FFTRI, FSGT, UFOLEP, FSCF et RAO sur laquelle est mentionnée : « apte à la course à pied en compétition ou apte à l'athlétisme en compétition » soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme). Les organisateurs conserveront ce certificat de plus, les concurrents mineurs devront fournir une autorisation parentale. Le coureur déclare avoir pris connaissance du présent règlement. Sur le site en téléchargement, la liste des fédérations affiliées.****Art.4 Matériel et conseil équipement : Recommandation de l'organisateur.**Les concurrents doivent être chaussés convenablement, chaussure de trail ou autre modèle avec semelles non lisses, la gourde ou camelback isotherme conseillé, ravitaillement hors zone non autorisé. **La lampe frontale est obligatoire et en état de marche. Chaque concurrent sera contrôlé avant le départ.** L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours et d'avancer ou retarder l'horaires du départ en fonction des conditions météo et de décider du maintien de la manifestation.**Art.5 Couverture photographique et audiovisuelle :**

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Tout point non prévu par le présent règlement est du ressort du comité d'organisation dont les décisions sont souveraines.

**Art.6 Parcours :**Renseignements techniques auprès de Jean Pierre MEZZASALMA. Tél: **07 81 78 93 83** ou par E-mail: [tcdeclic04@gmail.com](mailto:tcdeclic04@gmail.com) - Plans et profils sont téléchargeables sur le site: <http://www.lanocturnedes2tours.fr>**Art.7 Engagement moral des coureurs :**

Chaque coureur s'engage à respecter l'environnement, la nature et les propriétés privées, les règles du code de la route, les coureurs, les organisateurs ainsi que les bénévoles. Chaque coureur aura obligation de porter assistance à tout coureur en danger, le temps que les secours prennent le relais. Tout manquement au respect des règles ci-dessus pourra entraîner la mise hors course décidée de plein droit par l'organisateur.

**Art.8 Classements et récompenses :**

Course enfants: seront récompensés les 3 premiers et les 3 premières au scratch et le premier de chaque catégorie (G et F).

Course adultes: seront récompensés les 3 premiers et les 3 premières au scratch et le premier de chaque catégorie (H et F). Challenge du nombre pour le club le plus représenté. La remise des récompenses se déroulera à partir de 23h15 sur le podium. Dotations diverses fournies par nos partenaires.